

H7. Quels sont les rôles des provinces et des territoires?

Bien que le secteur minier, qui est le plus susceptible d'être appelé à faire rapport en vertu du CTBT, relève de la compétence provinciale, les exigences en matière de rapport n'empiètent pas sur la compétence provinciale dans ce domaine et n'y sont en aucune façon contraires. L'Autorité nationale a consulté les provinces et territoires concernés et continuera à coopérer avec eux afin que leurs collaboration continue à fonctionner sans heurt.